

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 janvier 2015

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2015

N°2015-01-01

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 62
Conseillers votants : 49
Dont pouvoirs : 2

Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint Médard de Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre BARBOT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel – BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. MEURAILLON André - BARRET : M. CHATELLIER Dominique – BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie – BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre - BOISBRETEAU : M. TETOIN Gaël - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick – BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe – CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHILLAC : Mme GARNEAU Janine - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian – CRESSAC ST GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre – GUIZENGEARD : M. GADRAT Christian - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie – LADIVILLE : M. CHABOT Jacques – LAGARDE SUR LE NE : M. DESMORTIER Joël - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard – MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. HERAULT Gabriel - ORIOILLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique – PEREUIL : M. VERGNION Philippe – PERIGNAC : Mme EDELY Françoise - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire – SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie – SAINT MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian – SAINT VALLIER : M. FAVREAU Patrick - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne – VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, M. BERNATET Rolland, Mme GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme MONTAUT Martine, M. GAILLARD Eric, Mme PARIS Nicole, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, M. NEBOUT Franck, Mme MARTINEAU Françoise, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. DELETOILE Gérard, M. GUERN Joël, M. PROVOST Jean-Jacques, M. MARRAUD Jean-Luc, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, Mme GENDRINEAU Laurence, M. HILAIRET Joël, M. DUBROCA Alain.

Pouvoir :

Mme SOULARD Annick (Brossac) a donné pouvoir à M. MAUDET Didier (Brossac), M. MONTENON Thierry (Pérignac) a donné pouvoir à Mme EDELY Françoise (Pérignac).

N°1 - Objet : Ouverture de crédits au compte 6574 sur le budget général dans le cadre des conventions de gestion et d'objectifs du contrat enfance jeunesse.**Rapporteur :** Monsieur le Président

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que, dans le cadre des conventions de gestion et d'objectifs du contrat enfance-jeunesse, il est nécessaire de verser avant le vote du Budget Primitif 2015 les acomptes aux associations et organismes du contrat enfance-jeunesse.

Les organismes sont les suivants :

	<u>1^{er} acompte de 40 %</u>
• Centre socioculturel (Contrat jeunesse)	pour 109 825,08 €
• Centre socioculturel (Contrat enfance)	pour 86 174,64 €
• Coopé des p'tits B	pour 75 547,20 €
• Amicale du Temps Libre	pour 37 000,00 €
• Câlin Malin	pour 31 600,00 €
• Pepss's	pour 15 291,07 €
Total	355 437,99 €

Par anticipation au vote du budget 2015, Monsieur le Président propose que la somme de 355 437,99 € soit votée afin de permettre le versement de ces acomptes sur le compte 6574.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise la dépense d'un montant total de 355 437,99 € dans le cadre des conventions de gestion et d'objectifs du contrat enfance-jeunesse ;
- autorise Monsieur le Président à inscrire en priorité cette somme au BP 2015 au compte 6574 ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : 02/02/2015
 Publié ou notifié le : 04/02/2015
 Touvérac, le 04/02/2015

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 02 février 2015
 Le Président,
 Jacques CHABOT.

